



FÉDÉRATION  
DES CHASSEURS  
DU BAS-RHIN

N°38 JUIN 2012

# INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



**NUMÉRO SPÉCIAL**

**3** GARANTIE  
ANS Au 1<sup>er</sup> échec  
100 000 KM



R 4x4  
6 vitesses

NOUVEAU DEFENDER

# LAND ROVER partenaire des chasseurs du Bas-Rhin



## NOUVEAU DEFENDER.

\* Plus de couple, plus de vitesses, plus de traction.

Nouvelle motorisation Diesel 2.4 Common Rail ■ Nouvelle boîte de vitesses à 6 rapports  
■ Capacité de traction jusqu'à 3,5 T ■ Sans oublier un nouvel intérieur offrant plus de confort,  
plus de silence et une meilleure ergonomie.

Consommations Norme CE 1999/94 mixte de 10 (90 SW) à 11 (110 SW) l/100 km - CO<sub>2</sub> de 266 (90 SW) à 291 (110 SW) g/km.



GO BEYOND

Imaginez un nouvel horizon



## Land Rover Strasbourg

[www.landrover-strasbourg.com](http://www.landrover-strasbourg.com) - E-mail : [c.wieser@2a67.fr](mailto:c.wieser@2a67.fr)

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

# EDITORIAL

Lors de la signature du Schéma départemental de gestion cynégétique 2006/2012, j'avais déclaré que celui-ci était à la fois une obligation légale régie par le code de l'environnement mais aussi une réelle chance. Il nous permet en effet - en tant qu'acteurs - d'assurer la gestion durable de la faune et de la flore, d'inscrire cette gestion dans nos us et coutumes départementales et ainsi de démontrer que les chasseurs sont des partenaires incontournables et compétents pour assurer un avenir à la faune sauvage alsacienne et à ses habitats.



La préparation du Schéma 2012/2018 a quant à lui, baigné dans un environnement cynégétique profondément bouleversé avec des ingérences de toutes sortes :

- un plan national de maîtrise du sanglier plus politique qu'efficace,
- une circulaire d'une « Polytechnicienne ayant fait les Eaux et Forêts » qui a fait

coulé beaucoup de salive dans nos chalets de chasse et dont on se serait bien passé,

- un arrêté préfectoral bien discret qui soumet les activités annexes de la chasse à évaluation des incidences Natura 2000.

C'est sans doute cet arrêté qui aura été la plus grande avancée car il constitue une véritable opportunité pour la chasse de demain et pour toute la biodiversité locale. Nous sommes tous bien conscients que l'avenir de la chasse et en particulier la gestion de notre faune passeront nécessairement par des connaissances scientifiques approfondies et que l'écologie scientifique est elle aussi une chance pour l'avenir de la chasse. Car ce qui est démontré est rarement remis en cause !

La préparation du SDGC représente également un formidable acte de démocratie participative. Preuve s'il en est, les 51 réunions de concertation d'ores et déjà organisées par la FDC avec l'administration, l'ONF, l'ONCFS, le CRPF, l'AMCF, la Chambre d'agriculture, la FDSEA, les présidents de GGC, SLC et les associations spécialisées. Il n'y a plus qu'à espérer que notre deuxième SDGC soit signé avant le 17 juillet 2012.

Gérard Lang, *président de la FdC67*



## SOMMAIRE

Assemblée générale FDC67	4-18
- Rapport moral	4-7
- Compte-rendu financier	8-10
- Activités FARB	12
- Commission Grand Gibier	12
- Commission Petit Gibier	13
- Distinctions honorifiques	13-14
- Associations spécialisées	14-18
- Vote des résolutions	18
Régulation corvidés	20-22
Assemblées générales GGC	24-27
Compte-rendu CA	28
Brèves	29
Petites annonces	30

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement six fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.  
**Merci de les privilégier lors de vos achats.**

Directeur de la publication :  
Gérard Lang

Rédacteur en chef :  
Dominique Biache – Conseil en communication  
Tél. 03 88 56 25 01 - Courriel : d.biache@evc.net

Crédits photos :  
Dominique Biache - Jonathan Fischbach,  
Nicolas Braconnier - DR

Conception graphique :  
Denis Willinger

Tirage : 8 400 exemplaires  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2012



Vos interlocuteurs  
à la FdC 67

Courriel : fdc67@wanadoo.fr  
Internet : www.fdc67.fr



**Béatrice Roecker**  
Responsable du service  
administratif - 03 88 79 83 85



**Fabienne Musser**  
Comptabilité



**Hugui Boquel**  
Secrétariat



**Alexandra Barthel-Dick**  
Secrétariat



**Patrick Jung**  
Responsable du service  
technique - 06 80 74 70 39



**Jonathan Fischbach**  
Technicien  
06 86 80 24 85



**Nicolas Braconnier**  
Technicien  
06 80 74 71 61



## SPECIALISTE PNEUMATIQUES 4x4

### ROUTE - MIXTE - TERRAIN

TOUTES MARQUES

Conseils et montage

BF Goodrich

MICHELIN

BRIDGESTONE

Black-Star

TIRELLI

GOODYEAR

HANKOOK

DUNLOP

COOPER



**point S**

121 rue du G<sup>al</sup> Leclerc - 67540 OSTWALD  
**03 88 30 22 72**



Assemblée Générale de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin  
le 28 avril 2012

# Rapport moral

**L'**assemblée générale de la FDC67 s'est tenue le 28 avril 2012

à la salle polyvalente de Marlenheim. Marcel Luttmann, maire de la localité a accueilli les quelque deux cent participants par un petit discours de bienvenue avant de laisser la parole à Gérard Lang pour son rapport moral.



**Marcel Luttmann,**  
Maire de Marlenheim

**R**endre compte en quelques minutes de la gestion et de l'action du Conseil d'Administration pendant toute une année est une tâche difficile surtout pour une année riche en événements de tous ordres.

Nous parlerons essentiellement de quatre événements principaux qui ont marqué l'année 2011.

- L'inauguration de notre Espace Chasse et Nature,
- Notre Centre du permis de chasser allemand,
- Les formations petit gibier,
- Le Schéma départemental de gestion cynégétique.

## L'inauguration de la Maison de la Chasse

L'espace Chasse et Nature de Geudertheim est niché dans un site forestier magnifique au centre du Bas-Rhin, à la porte de la ville et de la campagne.

De citadine notre Fédération est devenue campagnarde, un juste retour à la nature. Nous avons donné une deuxième vie à la Maison forestière



**Gérard Lang,**  
Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

de la Sandgrube, tout en respectant l'empreinte écologique et patrimoniale du site.

Nous espérons que cette Maison de la Chasse vous soit agréable et conviviale pour le personnel de la Fédération ainsi que pour tous les chasseurs et que ceux-ci s'y sentent bien et surtout aiment à y revenir.

Le cerf bleu érigé devant le Musée d'Art Moderne du Luxembourg est le « signe de la capitale européenne de la culture » (*œuvre de l'architecte Pei*). Celui érigé devant notre Maison est le symbole de la fusion intime de la « Chasse » et de la « Na-

turalité» comme en témoignent les Indiens Huichols de la Sierra Madre mexicaine.

### Le Centre de formation au permis de chasser allemand

De nombreuses tractations menées entre l'Association AINC, le Ministère allemand de l'écologie, l'ONCFS et la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin ont enfin abouti à cette juste équivalence entre permis de chasser allemand et français. Nous adressons un grand merci à François Wecker et à son homologue allemand du Ministère de l'Écologie M. Rolf Henner, qui sont les vrais artisans de cette avancée européenne.

Avec ces réalisations nous sommes résolument tournés vers l'avenir que nous pouvons envisager avec sérénité car nous avons maintenant tous les atouts et tous les outils pour défendre la chasse, cet instrument de gestion durable des ressources naturelles; pour défendre et maintenir la biodiversité et pour assumer, dans les meilleures conditions, les missions de service public que nous a confié l'État.

### Les formations « petit gibier et déprédateur »

Les rencontres «petit gibier» organisées à l'automne 2011, ont été un succès. Si ce succès n'était pas quantitatif il l'était par la qualité scientifique des intervenants et par la qualité des chasseurs présents.

Vu le nombre de participants à la formation «tirs des corbeaux freux» on pourra parler d'un vrai témoignage des bonnes relations et d'entre aide chasseurs/agriculteurs. Les corvidés font, rappelons-le, des dégâts aussi importants que les sangliers dans notre département.

### Ce qu'il faut retenir de ces formations :

- **Lièvre et sa biologie** par Régis Péroux, CNERA «petite faune sédentaire de plaine» ONCFS.

*En l'absence de données sur la régression ou disparition du lièvre sur un*

*territoire donné et sans amélioration de causes, les lâchers sont à proscrire.*

- **Perdrix suivies par télémétrie** par Christophe Urbaniak directeur de la Fédération Régionale Champagne-Ardenne.

1. *Les perdrix pondent toujours très bien.*
2. *De fortes pertes de pontes.*
3. *Les pertes dues à la prédation et aux pratiques agricoles sont de même, importance.*
4. *Bonne survie des jeunes.*
5. *Les jeunes poules sont de bonnes reproductrices.*

- **Prédation** par François Retz, Chef du CNERA petite faune sédentaire de plaine.

*La régulation des carnivores et des corvidés peut être utile mais pas suffisante. La qualité de l'habitat joue un rôle important dans la dynamique des populations et dans la protection contre les prédateurs. Mieux vaut éviter les trop petites surfaces pour les aménagements cynégétiques pour éviter de fournir un garde manger aux prédateurs.*

### • Réduction par le tir des corbeaux freux avec des appelants.

Présenté par Jérôme Mery Directeur des services techniques de la Fédération des Chasseurs de l'Oise (FDC 60). M. Mery utilise cette pratique depuis une vingtaine d'années. Cette longue expérience lui a permis de mettre au point cette pratique qui est ainsi devenue une technique redoutable.

Marc Waechter sur son lot de chasse d'Oermingen utilise une même technique de tir des corbeaux avec des appelants, sa technique semblable à celle de M. Mery est décrite dans Infos'Chasse.

À Oermingen ce sont 500 corvidés prélevés par an sur un seul lot.

### Trichines : consultation des chasseurs

83 % des chasseurs sont favorables à une recherche systématique de trichine chez le sanglier dans tout le département.

### La gestation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Nous rappelons que le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique actuel est valide jusqu'au 17 juillet 2012. Un nouveau schéma devra être signé avant cette date sous peine d'absence d'agraine et de tir qualitatif du cerf.

### Rappel législatif

#### Article L425-1

*... «Le schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier mentionné à l'article L. 112-1 du code rural ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats mentionnées à l'article L. 414-8 du présent code. Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment sa compatibilité avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4.»*

A ces obligations s'ajoute la circulaire ministérielle de Mme Nathalie Kosciusko Morizet qui donne des directives à MM. les préfets concernant l'agraine de dissuasion et les autres formes d'agraine.

L'arrêté préfectoral du 26 avril 2011 soumet le SDGC du Bas-Rhin à évaluation d'incidences Natura 2000 sur tout le département à l'instar du Schéma touristique, du Schéma de vocation piscicole, des zones de développement de l'éolien etc.

Nous regrettons que les chasseurs ne tiennent que la plume dans la rédaction de leur Schéma car ce sont en réalité tous les autres partenaires qui décident de notre gestion ●●●

●●● cynégétique. Quand les chasseurs auront-ils le droit d'intervenir dans la rédaction des autres schémas ou documents de gestion ?

### **Les principales avancées, modifications et blocages du Schéma Départemental 2012-2018**

Attention les modifications présentées ne deviendront effectives qu'à la signature du Schéma et restent toujours susceptibles d'être modifiées.

#### **Petit gibier**

##### **SDGC. R.1. - Dispositions réglementaires concernant la gestion des espaces**

Pour contribuer au développement des pratiques agricoles favorables à la qualité des habitats et à la petite faune sauvage, le locataire de chasse pourra maintenir sur pied en hiver des parcelles de maïs et de céréales. Celles-ci ne pourront pas dépasser une surface de 25 ares d'un seul tenant. Ces parcelles devront être isolées et non contiguës à d'autres parcelles de maïs et céréales sur pied et distantes de plus de 200 mètres de tout espace boisé, à l'exclusion des haies vives et des ripisylves le long des cours d'eau, pour éviter qu'elles ne génèrent des dégâts de sangliers.

Ces parcelles sont destinées exclusivement à abriter et à nourrir la petite faune en hiver ainsi qu'à servir d'écran visuel à ces mêmes espèces. Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs (cf. Annexe XI).

#### **Remarques :**

*De nombreux chasseurs laissaient du maïs sur pied à côté de la forêt et y installaient un mirador, pour tirer... des perdrix.*

#### **Grand gibier**

##### **SDGC. R 3.1. - Dispositions réglementaires concernant le plan de chasse cerf.**

###### **a) Règles théoriques.**

Les règles théoriques des propositions d'attribution précisées ci-

dessous sont données à titre indicatif. Des adaptations peuvent être apportées par les groupes sectoriels en tant que de besoin (déséquilibre de la population, restauration ou maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, facilité de prélèvement, ...). Dans tous les cas, ces propositions doivent être validées par le Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage et par l'Administration.

###### **b) La théorie**

**1/3 de faons** (bracelet Faon de cerf)

**1/3 de biches** (bracelet CE-F Biche)

**1/3 de cerfs** dont

- **1/2 de daguets de 1 an** (CE-M C1 daguet)\* au lieu de 1/3

- **1/2 de cerfs de 10 ans et plus** (CE-M C3 cerf de récolte)\*\*

\* Afin de faciliter le tir des daguets de 1<sup>ère</sup> tête (en particulier en battue), une tolérance est acceptée pour les deux catégories suivantes considérées comme (CE-M C1) :

- les « têtes plates » quel que soit leur âge,
- les daguets de 2<sup>e</sup> tête à bois non ramifiés.

\*\*Une tolérance de 2 ans est acceptée pour la catégorie cerfs mâles de dix ans et plus (CE-M-C3)

#### **Remarques :**

• Pour la première campagne (2012/2013), il sera nécessaire d'ajuster les minima en appliquant un coefficient de 1,08 afin d'intégrer l'augmentation des C1 (de 33% à 50%) et de conserver une pression identique sur les biches et faons.

• La nouvelle grille attribuera plus de C1 et moins de C3.

• Les bracelets C3 non utilisés devront impérativement être retournés à la Fédération départementale des chasseurs avant l'exposition des trophées.

• Le préfet pourra, après avis de la C.D.C.F.S., retirer :

- un bracelet de C3 la saison suivante dans le cas du tir d'un cerf à point rouge,
- deux bracelets C3 la saison sui-

vante en cas de tir d'un cerf à 2 points rouges (cerf de 2 à 4 ans facilement reconnaissable). Dans le cas où cette diminution ne pourra se faire la saison suivante en raison d'une attribution trop faible sur le lot permettant le retrait de deux bracelets de C3, elle pourra se faire sur deux saisons.

##### **SDGC.R.3.3. - Dispositions d'application du plan de chasse chevreuil**

a) La mise à disposition des pierres à sel est autorisée sur tout le département à la condition qu'elles soient placées :

- à plus de 30 mètres d'un cours d'eau, des fossés intra forestiers, des points d'eau (autres que souilles), d'une mare,
- à plus de 100 mètres des zones habitées et des routes ouvertes à la circulation publique.

b) L'apposition d'un bracelet chevreuille est tolérée pour les chevreuils mâles prélevés (brocard) à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

##### **SDGC. R.4. - Dispositions relatives à l'affouragement et à l'agrainage**

###### **Petit Gibier**

L'agrainage du petit gibier est autorisé toute l'année. Seules les céréales autochtones peuvent être utilisées comme aliment.

Les places d'agrainage doivent être protégées par un dispositif efficace interdisant totalement aux sangliers et autres grand gibier d'accéder à la nourriture.

Toutefois l'agrainage du petit gibier est possible sans protection contre les ongulés à condition d'utiliser des dispositifs spécifiques petit gibier (seau etc.) et que les céréales ne soient pas disposées à même le sol. L'utilisation de dispositifs motorisés de répartition est interdite sans protection.

Les parcelles de céréales sur pied destinées au petit gibier sont autorisées sous réserve de se conformer à l'article cf. Art. R.1. du présent Schéma.



## Agrainage et affouragement

L'agrainage et l'affouragement sont autorisés dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique Article L 425-5 et la circulaire ministérielle du 18 février 2011 relative au renouvellement des schémas départementaux de gestion cynégétique.

La circulaire ministérielle du 18 février 2011, publiée sur le site du Ministère, s'adressant à MM. les préfets précise :

« Dans le cadre du plan national de maîtrise du sanglier, un groupe de travail a élaboré des préconisations qui ont fait l'objet d'un consensus entre les parties prenantes. Ces préconisations sont les suivantes :

- L'agrainage de dissuasion peut être autorisé exclusivement pendant la période de sensibilité des cultures. « Vous vous référerez pour cela au tableau joint ».

- Toute autre forme d'agrainage doit faire l'objet d'un accord local entre les parties, comprenant notamment le monde agricole.

« Vous veillerez à ce que ces principes soient respectés ».

M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires nous indique dans sa réponse qu'il appartient à la Fédération de démontrer, culture par culture, l'efficacité du dispositif de dissuasion que nous préconisons, conformément au tableau annexé à la circulaire précitée. Une nouvelle réunion sera organisée le 7 mai pour faire une réponse collective.

Attention s'il n'y a pas d'accord sur l'agrainage, le schéma ne sera pas signé pour le 17 juillet 2012. Il n'y aura plus d'agrainage jusqu'à la signature du Schéma. En attendant le préfet pourra prescrire un agrainage de dissuasion qui nous « obligerait » à payer les dégâts.

## Divers

### SDGC. 6.1.1.

Il est interdit dans le département du Bas-Rhin pour la chasse du gibier et pour la destruction des animaux classés nuisibles :

a) de construire, d'aménager ou d'utiliser des postes d'affûts à moins de cent (100) mètres d'une route sauf dans le cadre de la prévention des dégâts aux cultures. Dans ce cadre, ils pourront être installés à partir du 1er mars et devront être démontés avant le 23 août.

### SDGC. 6.1.11.

Les chasseurs sont tenus de laisser libre accès aux miradors ouverts ou fermés ou aux postes d'affûts, de jour comme de nuit, aux agents commissionnés et assermentés chargés de la police de la chasse.

### SDGC. 6.1.12.

Cette disposition ne s'applique pas aux sièges ou échelles d'affût, etc. où les éventuels accessoires de chasse seraient visibles par les agents chargés du contrôle ONCFS.

### SDGC. 6.1.8.

Lors des battues au grand gibier, il est interdit aux traqueurs ou conducteurs de chiens de porter une arme de chasse dans l'enceinte de la traque.

« Compte tenu des deux accidents de chasse survenus sur le département à l'intérieur d'enceintes traquées, il ne paraît pas opportun d'autoriser à nouveau la possibilité pour les chefs d'équipe de traqueurs de porter une arme de chasse déchargée » conclut M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires dans sa réponse à notre courrier.

### Le SDGC est soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000

Nous avons préparé ces évaluations d'incidences Natura 2000, comme prévu dans l'arrêté préfectoral. Elles devront encore être validées par la

DREAL, les responsables Natura 2000 et la DDT.

Comme ces évaluations d'incidences valent pour tout le département, nous demanderons que l'agrainage du SDGC qui est soumis à incidences Natura 2000 sera la règle pour tout le département y compris dans les zones Natura 2000.

## Nos grands contentieux

- Pour le contentieux STENGER/FDC, le Tribunal de grande instance de Strasbourg a radié l'affaire. Elle peut néanmoins être reprise.

- Affaire FDC du Bas-Rhin/Ville de Strasbourg. Le tribunal des astreintes nous avait encore attribué 50 000 € pour mise en adjudication tardive. La Ville de Strasbourg a fait appel. La cour d'Appel a arrêté les astreintes à la première possibilité, à savoir la délibération du Conseil Municipal du 25/01/2010 décidant de la mise en location des chasses. Le CA de la FDC a décidé de proposer une solution amiable avant d'envisager d'aller en Cassation.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des membres permanents de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin sans qui nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos actions.

Merci à Madame Béatrice Roecker notre responsable Administrative et à ses collaboratrices Mesdames Hugui Boquel, Alexandra Barthel-Dick et Fabienne Musser qui vous accueillent toute l'année avec le sourire et la compétence.

Merci à Patrick Jung, le responsable technique et à son équipe de techniciens, Jonathan Fischbach et Nicolas Braconnier qui sont toute l'année à votre service.

MM. les opérateurs du Cyné'tir Jean Georges Hepp et Jean-Michel Mathias et Dominique Biache, rédacteur en chef d'Infos'Chasse 67.

Merci également à tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier aux membres du bureau qui me secondent au quotidien. ●

*Je vous remercie sincèrement d'avoir eu la patience de m'écouter. Merci.*

# Compte-rendu financier



**Aliette Schaeffer,**

Trésorière

Conformément aux statuts, je vous sou mets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

La Fédération a connu une augmentation importante de son actif immobilisé au cours de cet exercice clos au 30 juin 2011. L'actif immobilisé net est passé de 2 078 334 € pour l'exercice clos le 30 juin 2010 à 2 423 771 € pour l'exercice clos

le 30 juin 2011. Cette augmentation sur l'exercice clos au 30 juin 2011 résulte essentiellement de la construction en cours de la Maison de la chasse, de garages et des espaces de stockage.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de l'exercice, soit 62 453 € aux réserves de notre Fédération, augmentant ainsi les fonds propres de la Fédération en les portant à la somme de 1 988 635 €. ●

## COMPTE DE RESULTAT 2010-2011

	01/07/10 au 30/06/11	01/07/09 au 30/06/10
Vente de marchandises	3 042	4 698
Prestations de services	322 469	308 784
Produits des activités annexes		
Subventions d'exploitation	43 550	74 123
Cotisations	584 434	583 550
Autres produits de gestion courante	67 194	62 633
Reprises s/ provis et amortis, transfert de charge	54 273	23 467
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 074 961</b>	<b>1 057 254</b>
Achats de marchandises	34 853	12 305
Autres achats et charges externes	382 270	385 443
Impôts et taxes	38 722	32 117
Salaires et traitements	269 120	162 357
Charges sociales	147 506	124 939
Subventions accordées par l'association	49 545	53 990
Amortissements et provisions	110 116	93 862
Autres charges	299	3 069
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 032 430</b>	<b>868 082</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>42 530</b>	<b>189 172</b>
Produits financiers	9 017	10 945
Charges financières	13 171	14 414
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-4 154</b>	<b>-3 470</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>38 376</b>	<b>185 702</b>
Produits exceptionnels	51 892	133 381
Charges exceptionnelles	25 004	4 460
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>26 888</b>	<b>128 921</b>
Impôts sur les bénéfices	2 812	-2 025
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>62 453</b>	<b>316 648</b>

**BILAN 2010/2011** (clos au 30/06/2011)

<b>BILAN</b>	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/2011	Net au 30/06/2010
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	47 996	36 442	11 554	11 697
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	556 107		556 107	556 107
Construction	1 433 169	276 803	1 156 366	1 202 504
Installations techniques, matériel et outillage	96 258	78 577	17 681	14 499
Autres immobilisations corporelles	593 815	263 834	329 982	283 193
Immobilisations en cours	346 594		346 594	1 794
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts	5 487		5 487	8 540
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 079 426</b>	<b>655 655</b>	<b>2 423 771</b>	<b>2 078 334</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Autres créances	3 804		3 804	197 591
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 798		2 798	2 798
Disponibilités	232 555		232 555	455 229
Charges constatées d'avance	34 913		34 913	49 494
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>274 069</b>		<b>274 069</b>	<b>705 113</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 353 496</b>	<b>655 655</b>	<b>2 697 840</b>	<b>2 783 447</b>

<b>BILAN</b>	Net au 30/06/2011	Net au 30/06/2010
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102 610	101 305
Réserve de gestion	1 556 148	1 239 500
Réserve statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>62 453</b>	<b>316 648</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 988 635</b>	<b>1 924 878</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provision pour risques	170 198	194 879
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>170 198</b>	<b>194 879</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligatoires convertibles		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	242 643	430 341
Dettes fournisseurs comptes rattachés	139 491	45 136
Dettes fiscales et sociales	116 938	110 344
Autres dettes	33 700	30 768
Produit constatés d'avance	6 235	47 102
<b>DETTES</b>	<b>539 007</b>	<b>663 691</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 697 840</b>	<b>2 783 447</b>

## BUDGET PREVISIONNEL 2012-2013

### Produits 2012-2013

<b>1) Cotisations</b>	
Adhésions	60 000
Timbres fédéraux	420 000
Timbres temporaires	21 000
Timbres nationaux	87 000
<b>Total</b>	<b>588 000</b>
<b>2) Ventes</b>	
Panneaux - doc - gibiers, cassette	2 500
Bandeaux, carnet souches, divers	600
Kits trichines	1 800
<b>Total</b>	<b>4 900</b>
<b>3) Prestations de services</b>	
Suivi de territoires	34 000
Plan de chasse	210 000
Formation piégeage + gardes-chasse	6 240
<b>Total</b>	<b>250 240</b>
<b>4) Produits activités annexes</b>	
Permis de chasser et équivalence allemande	17 360
Formation Cyné'tir	51 000
<b>Total</b>	<b>68 360</b>
<b>5) Subventions</b>	
Aide fédération faible effectif	44 000
Convention trichines	10 100
Convention pommiers - haies	7 000
<b>Total</b>	<b>61 100</b>
<b>6) Autres produits</b>	
Produit guichet unique	64 300
<b>Total</b>	<b>64 300</b>
<b>7) Produits financiers</b>	
Produit cession VMP 767	500
Autres produits financiers 768	700
<b>Total</b>	<b>1 200</b>
<b>Total général</b>	<b>1 038 100</b>
Résultat	20 660
Amortissement	150 000
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT</b>	<b>170 660</b>
Remboursement du capital	56 387
<b>RESULTAT DE TRESORERIE</b>	<b>114 273</b>
(sans tenir compte des décalages de règlement)	

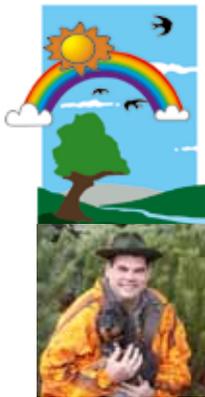
### Charges 2012-2013

<b>1) Achats</b>	
Doc - panneaux - territoires de chasse	
<b>Total</b>	<b>16 560</b>
<b>2) Autres achats non stockés</b>	
Electricité - carburant - fournitures adm. - plan de chasse (bracelets) - autres fournitures (habillement techniciens)	
<b>Total</b>	<b>127 675</b>
<b>3) Services extérieurs</b>	
Locations (voitures, crédit-bail, autres matériels)	7 198
Entretien et réparation matériels et véhicules	16 925
Maintenance (Laporte, guichet unique, etc.)	10 939
Frais formations diverses	1 000
Assurances	9 651
Documentations	1 750
Opérateurs Cyné'tir	10 000
<b>Total</b>	<b>57 463</b>
<b>4) Autres services extérieurs</b>	
Honoraires avocats	20 000
Frais d'analyses	12 000
Honoraires expert + commissaire	8 280
Expos - cadeaux - divers	8 100
Brochures dépliant (Infos'Chasse, AG, etc.)	55 602
Indemnités tournées techniciens + déplacements	2 500
Frais (déplacement, péages, indem. kms, etc.)	1 000
Frais de réunion	5 000
Réceptions	4 300
Téléphones	9 950
Affranchissement	14 300
Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC)	36 900
<b>Total</b>	<b>177 932</b>
<b>5) Impôts et taxes</b>	<b>32 308</b>
<b>6) Salaires</b>	<b>263 000</b>
<b>7) Charges sociales</b>	<b>150 920</b>
<b>8) Dotations aux amortissements</b>	<b>150 000</b>
<b>9) Autres charges</b>	
Autres subventions	7 000
Subvention (la Chasse en Alsace)	5 500
Intérêts prêts	10 662
Fondat. Natio. Protection Habitats Faune Sauvage	1 700
Contrats jachères	8 000
Subvention semences cultures à gibier et céréales sur pied	8 720
<b>Total</b>	<b>41 582</b>
<b>Total général</b>	<b>1 017 440</b>

#### RECAPITULATIF

<b>PRODUITS</b>	<b>1 038 100</b>
<b>CHARGES</b>	<b>1 017 440</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>20 660</b>

Portes ouvertes 9 & 10 juin 2012



# ALSAVERT

**BERGBIETEN**  
Tél. 03 88 38 25 35  
www.alsavert.com  
info@alsavert.com

- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages

**J.M.F.**  
Elagage & Abattage

**Elagage**  
Démontage d'arbres  
Taille de haies  
et débroussaillage  
Rabotage de souches  
Soin des Arbres

1, route de Flexbourg  
**67310 BERGBIETEN**  
Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36  
e-mail : jmf@alsavert.com

34, route de Sessenheim  
67240 SCHIRRHEIN  
Port. 06 29 57 41 44  
Fax 03 88 06 76 26  
espace-chasse@orange.fr

## ESPACE-chasse

www.espace-chasse.fr

Catalogue  
sur demande  
Magasin ouvert  
sur rendez-vous

**PROMO sur tous les miradors  
-10% à -20%**



**MIRADOR**  
avec balcon  
3 mètres  
**750€**



**MIRADOR**  
CISEAU  
**185€**

**NOUVEL  
AGRAINOIR**

**MFH-PMDK**  
agrainoir  
programmable  
12 VOLTS

**220€ TTC**  
**190€ TTC**



**Caméra  
automatique**

à flash  
infrarouge  
«invisible»  
d'une  
portée  
de 10-12 m.



**Caméra MMS**  
**375€ TTC**

envoi les photos en  
direct sur votre  
téléphone



## Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

Depuis 23 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clés en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

Avec une moyenne de 300 clients par an, Klein Inter Autos a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

**Christophe Klein,**  
chasseur passionné  
avec 28 permis à son actif

### KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein  
Tél. 03 88 98 80 11  
www.kleininterautos.com  
kleininterautos@9business.fr



# Activités et rapport financier du FARB

L'exercice écoulé a permis l'achat de 92 ares de terrains répartis sur 5 communes, 14 parcelles qui forment 13 sites. La progression de l'emprise foncière continue, mais on note une concurrence accrue pour l'accès au foncier.

Le FARB est, à ce jour, propriétaire de 223,80 hectares répartis sur 164 communes, 849 parcelles soit 429 sites. L'objectif étant d'être présent dans toutes les communes.

L'accent a été remis cette année encore au repérage par GPS et sur l'aménagement de nos parcelles. Durant cette année 65 pommiers ont été plantés sur 13 lots de chasse à 3 mètres des limites de nos parcelles afin de les matérialiser sur le terrain. Du bois a également été exploité.

## Rapport financier

Le compte de résultat de l'exercice 2011 dégage un déficit de 14 727 €

### Principales recettes

- 52 528,26 € de contributions
- 1 236,84 € correspondant au produit de la chasse.
- 1 779,38 € d'autres produits (Complément vente de bois)

### Principales dépenses

- 7 004,00 € d'achat de terrains.
- 1 572,10 € de frais d'acquisition (frais de notaire).
- 9 061,21 € de taxes foncières et autres taxes (taxes de remboursements).
- 4 131,55 € d'achat de fruitiers et tuteurs)
- 31 727,84 € de travaux divers (dont plantations sur Rountzenheim, compensation au permis de chasser).



**Nicolas Braconnier,**  
Technicien FDC67

## Proposition de location par la commune de Siegen

La commune de Siegen a proposé au FARB de louer 2 parcelles qui concerneraient deux locataires de chasses sur environ une cinquantaine d'ares. Le comité du FARB a émis un avis favorable sur ce point avec en contrepartie un engagement des chasseurs à cotiser de façon régulière au FARB.

De plus une participation financière pour la mise en place de haies sur ces dernières est également accordée, restera à voir le détail du projet. ●

# Rapport de la commission Grand Gibier



**Frédéric Obry,**  
Président de la commission Grand Gibier

## Sangliers

La population de suidés nous cause indéniablement des soucis, avec des prélèvements en baisse, à savoir 14 200 sangliers prélevés pour la saison 2011/2012 contre 16 800

l'année précédente soit une baisse d'environ 20%.

L'impact financier des dégâts sangliers sur les budgets de l'ensemble de la communauté des chasseurs est indéniable.

Malgré la baisse ces deux dernières années des surfaces détruites en deçà du seuil des 1000 ha pour le département, l'augmentation du prix des denrées agricoles a maintenu notre facture dégâts à un niveau élevé.

C'est vous dire mon inquiétude au seuil de cette nouvelle année de chasse en raison des populations résiduelles à un niveau très élevé du fait de l'abondance des fruits l'automne dernier.

Notre président vous l'a dit, le nouveau schéma départemental 2012/

2018 doit définir une plate forme commune consensuelle et acceptable entre les différentes parties en ce qui concerne les pratiques de l'agrainage.

Que dire toutefois de l'attitude inqualifiable de quelques irréductibles de l'élevage? Plus que jamais nous nous devons d'être solidaires mais aussi responsables dans l'approche de ce problème.

J'aimerais qu'à l'avenir nous nous impliquions davantage dans une véritable « gestion » des populations de sangliers.

## Cervidés

En ce qui concerne les grands cervidés, l'exposition de trophées de Marlenheim nous a livré son bilan qualitatif: sur 150 cerfs C3 prélevés,

1/3 de tirs justifiés. Le reste constitue des tirs de cerfs C2. 191 C1 ont été prélevés, le total B, FC et C1 de 1 362 sur le département nous amène un déficit de prélèvement de 233 animaux sur la saison.

Le problème du C2 soulevé par bien des chasseurs nous paraît un faux débat.

Le faible prélèvement actuel des C3 nous montre à l'évidence que bien des cerfs disparaissent avant la maturité. Nous ne pouvons de ce fait nous disperser en augmentant le prélèvement actuel dans la catégorie des cerfs d'âge moyen.

Par ailleurs, la nouvelle règle d'attribution des C1 (50% de l'attribution des mâles) va encore renforcer la ponction. Cette nouvelle règle va par effet de levier augmenter les plans de chasse pour la saison actuelle de 8%.

Un dernier mot pour vous faire part des difficultés qui nous attendent à l'orée de cette année cynégétique puisque dans tous les secteurs les plans de chasse demandés par l'administration incluent une augmentation alors que la réalisation globale pour la saison écoulée s'établissait à 85% du minimum.

### Chevreuils

La gestion des chevreuils me paraît plus floue avec près de 23 500 attributions depuis deux ans. Les niveaux de prélèvements se situeraient aux environs de 16000 - 17000 par an. Là aussi il conviendrait de relancer une réelle politique de gestion des chevreuils en fonction des biotopes régionaux.

### Daims

Les prélèvements de D3 ont été très satisfaisants sur le plan qualitatif. Là aussi l'administration aimerait harmoniser la gestion de la population sur les deux départements (Bas-Rhin et Haut-Rhin) avec une légère augmentation du niveau des prélèvements.

## Rapport de la commission Petit Gibier

**J'** ai le plaisir de vous présenter la rétrospective de l'année de chasse 2011 du petit gibier.

Nous avons pu constater une amélioration de la densité du lièvre et de la reproduction du faisán.

La perdrix grise est en régression, elle a même totalement disparu de certains territoires. Pourquoi ne pas concentrer nos efforts pour le repeuplement de cette espèce?

Pour cela, je propose une réunion entre les responsables des GGC de plaine pour une action à grande échelle.

Concernant le réseau SAGIR, quelques lièvres sont morts d'hémorragie, rien d'autre de particulier n'est à noter.

Des subventions de 100%, pour les couverts de reproduction du petit gibier ont été octroyées. Pour les semences de cultures favorables



**Fernand Grasser,**  
Président de la commission Petit Gibier

au nourrissage du petit gibier, elles étaient de 50%.

La commission reste à l'écoute de vos propositions de projets afin de faire prospérer le petit gibier.

Je remercie les membres de la commission pour leur aide et le temps qu'ils consacrent à nos chasses de plaine.

Ces remerciements s'adressent également aux secrétaires et aux techniciens de la Fédération.

## Distinctions honorifiques

**L**e CA a décidé de récompenser deux chasseurs. Un chasseur de forêt et un chasseur de plaine en leur offrant un tableau de chasse. Paul Strub, chasseur sympathique et passionné, gestionnaire forestier, industriel, a chassé aux quatre coins du monde. (malheureusement absent le jour de l'AG)

Marcel Laugel, des mérites incontes-

tables de garde-chasse au service de Jean Bletner lui ont déjà valu deux distinctions. Médaillé de bronze, puis d'argent, pour services rendus à la chasse.

Il troque aujourd'hui son statut de garde-chasse en reprenant le flambeau de M. Bletner pour devenir locataire de sa chasse de plaine de Hochfelden.



Marcel Laugel

# À l'honneur

*À l'honneur aujourd'hui, le GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg et plus particulièrement trois de ses membres fondateurs*



De gauche à droite : Jean-Daniel Fritsch, Bernard Doerler, Christian Muller représentant Albert Zimmermann

**Médaille de bronze,** Jean-Daniel Fritsch, membre fondateur du GGC et président de chasse de Urbeis

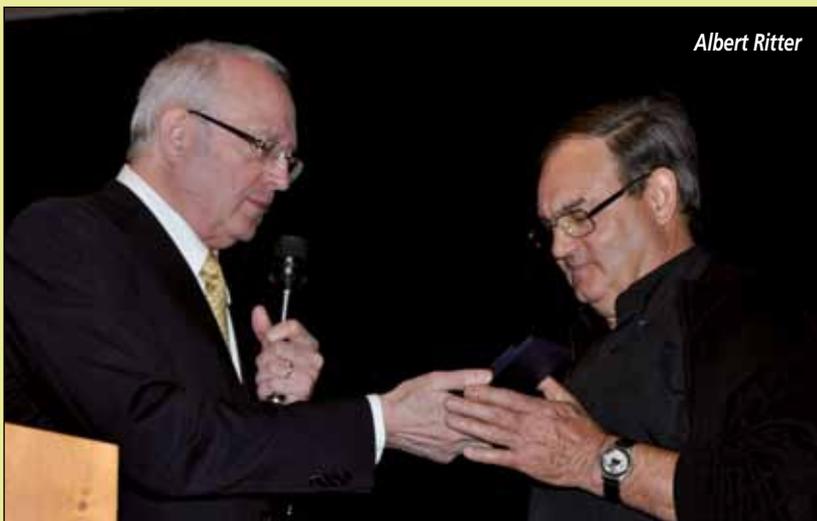
**Médaille de bronze,** Bernard Doerler, garde-chasse émérite et membre actif du comité

**Médaille d'argent,** Albert Zimmermann, quatre-vingts printemps, trésorier membre fondateur du GGC et président de chasse de Maisongoutte depuis 1970 (représenté par Christian Muller)

**Médaille d'argent,** Albert Ritter, garde-chasse et piéreur agréé chez Laurent Zaug, président du GGC

de l'Ackerland qui ne tarissait pas d'éloges en parlant de son garde-chasse, puis garde-chasse – piéreur chez Guy Mourer à Bietlenheim. Faune, flore, prédateurs, sécurité sont des sujets qu'il connaît par cœur

**Médaille d'argent,** Roger Mehl, il est de ce temps où on les appelait encore, les « gardes-fédéraux ». L'époque héroïque. Il fait partie des rares gardes fédéraux ayant verbalisé pour des chiens errants, en compagnie de M. Anthony et Lucien Beck (malheureusement absent le jour de l'AG)



Albert Ritter

## Extraits des Int



**Gérard Spenlé,**

Représentant l'ABRCGG

Gérard Spenlé remercie le président Gérard Lang et les membres du C.A. de la FDC67 et présente les excuses de Thierry Neff, président de l' ABRCGG retenu par d'autres obligations cynégétiques.

### Extraits :

- nouveauté 2012 : l'option vénerie,
- le 1/06 : réglementation présentée par M. Ph. Wolff de la DDT avec en particulier les dernières lois chasse et leurs décrets d'application, (ouvert à tous les chasseurs - Chambre de l'Agriculture à Schiltigheim),
- sortie à La Petite Pierre : aménagements favorables aux gibiers. Intervenants J.L Hamann de l'ONCFS et Ph. Petry de l'ONF,
- le 07/07 : P. Frache propriétaire forestier. Sur r.d.v. au 06 27 71 37 13,
- le 09/11 : Messe de la Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg en coordination avec les Lieutenants de Louveterie. Remerciements à J.P Ulrich pour la décoration année après année du lieu de culte,
- le 29/11 : mise en cause des organisateurs de chasse. Quelles solutions? Par Maître Francis Poirier. Principalement destiné à tous les adjudicataires, présidents de G.G.C et des groupes sectoriels,
- sortie prévue à l'automne 2012 d'un DVD réalisé par Bernard Lazarus et Fabienne « De l'éviscération à la découpe du gibier » présenté par E. Mertz pour la consommation personnelle des chasseurs.

# Interventions des associations spécialisées

**Aliette Schaeffer,**

*Association bas-rhinoise Petit Gibier*

**M** le Président, en donnant la parole à notre association, vous nous assurez du grand intérêt que vous portez à la défense du petit gibier.

Le soutien de la Fédération nous conforte dans nos actions.

Nous œuvrons main dans la main avec la Commission petit gibier.

Une nouvelle fois nous étions présents à la Foire européenne de Strasbourg, à la rencontre du grand public.

Environ 1000 sachets de semences jachères faune sauvage, mis gracieusement à disposition par les Ets. Nungesser ont été distribués aux visiteurs; cadeaux qui facilitaient le dialogue et l'ambiance de la foire aidant, nous présentions la chasse sous son aspect défense de l'environnement et notre satisfaction était grande quand certaines personnes qui venaient avec un a priori, en quittant le stand, nous assuraient que leur opinion sur la chasse avait changé.

Conscients que la manifestation Terres à l'Envers était une occasion unique de communication avec un large public, nous avons présenté le Mobil'Faune.

Jonathan et Nicolas, les techniciens de la Fédération ont su fasciner grands et petits et ce, sans relâche, car le stand attirait la foule.

Soyez persuadés que nous ne nous lassons pas de plaider la cause du petit gibier, lors des différentes réunions que ce soit, à la D.D.T ou à la DREAL.

En septembre, la Fédération avait convié M. Régis Peroux, ingénieur-expert en gestion de population de lièvres qui a animé avec passion et haute compétence une conférence-débat sur le lièvre. Nous étions présents; malheureusement, l'auditoire était clairsemé. C'est bien dommage, car, tant le sujet, que la qualité de l'exposé valaient le déplacement.

En octobre, une conférence sur la perdrix a été dirigée, avec brio, par M. Christophe Urbaniak, directeur de la Fédération régionale de Champagne-Ardenne qui nous a présenté l'état actuel des connaissances sur cette espèce.

Une troisième conférence, au cours de laquelle, M. François Reitz, chef du Centre National d'étude et de recherche appliquée - petite faune sédentaire de plaine à l'ONC.FS nous a présenté une synthèse d'études sur la prédation et la gestion du petit gibier et a développé les principales causes de mortalité.

La semaine dernière, l'exposé de M. Jérôme Mery, directeur technique de la FDC de l'Oise sur la réduction, par le tir, des corbeaux freux, a rencontré un franc succès, à telle enseigne que la salle du Cyné'Tir s'est avérée trop petite.

Cette année, nous participerons à la journée de la chasse et du piégeage, le 10 juin à Kolbsheim.

En collaboration avec la Fédération, nous vous proposons une commande groupée de seaux aigrainoirs, spécifiques pour le petit gibier. Ces aigrainoirs sont d'une contenance de 5 ou 11 litres et, dans les endroits où il n'y a pas de sangliers, ils ne nécessitent pas de protection.

Les discussions tarifaires sont en cours, et, d'ici une quinzaine de jours, vous pourrez vous adresser, soit, à la Fédération, soit à Fernand Grasser, soit à moi pour de plus amples renseignements.

Je vous engage à saisir cette opportunité, car la Fédération nous octroie une subvention, sur présentation de la facture d'achat.

Nous avons milité avec l'appui de la Fédération pour la pierre à sel, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle sera autorisée, en plaine, dans le nouveau schéma départemental.

Pour des impératifs de temps, je m'arrêterai là et vous remercie vivement de votre attention. ●



**Albert Hammer,**

*Délégué départemental de l'UNUCR*

**J**e tiens à remercier la FDC et son président, ainsi que tous les administrateurs de même que tous les Présidents des GGC et diverses associations pour leur soutien annuel sous forme de subvention ou autre. Ces dons, nous permettent le renouvellement des matériels devenant obsolètes. Au nom de l'UNUCR 67 merci à tous.

- La recherche: obligatoire selon l'article 28 du cahier des charges des forêts domaniales et article 5.2.1.2 du schéma départemental pour les

chasses communales. Elle est à but non lucratif. Son seul but est de rechercher les animaux blessés afin d'abrèger leurs souffrances.

- La venaison: nouvelle loi, elle ne peut pas être commercialisée mais consommée personnellement après les 4 heures.

- Pour l'année cynégétique 2011/2012, 1 497 interventions ont été comptabilisées dans le Bas/Rhin par 37 conducteurs agréés. 584 réussites, 536 échecs et 377 contrôles de tir (+26%) 129 sorties ●●●

## Extraits des Interventions des associations spécialisées (suite)



sur cervidés, 255 sur chevreuils et 1 091 sur sangliers. Taux de réussite, 52,14 % contre 43% au niveau national.

- En battue, 7 balles sont nécessaires pour 1 pièce au tableau. En Allemagne la réussite est de 50%. L'entraînement au tir est indispensable (Cyné'tir, stands de tirs), de plus, il serait préférable de ne plus tirer après avoir tiré sur deux pièces sans être sûr du résultat.
- Contrôle de tir: continuer encore d'avantage de procéder à des contrôles de tirs en cas de doute (+26% pour cette année), à faire par un chien confirmé et respecter une plage d'attente de 2 à 4 heures.

À retenir aussi que les animaux ne réagissent pas toujours au coup de feu surtout les cervidés en battues (démonstration typique dans le film de Bernard Lazarus touché pas touché).

- Différents types de blessures: en 1<sup>ère</sup> position abdomen (du diaphragme aux reins) 2<sup>e</sup> position les balles de pattes, plus de 70 % de réussites à condition de porter le choix sur un chien assurant la poursuite.
- Les différentes modes de chasse: interventions: affût/approche: 540, battues: 954, collision: 3
- Tirs : Balle: 1479, Arc: 13, Plomb: 1, Collision: 2, Autres: 2
- Associer les conducteurs gracieu-

sement aux battues. (intervention quelques heures après la traque)

- Appeler un conducteur après avoir blessé, de préférence le soir même tard et éviter toute autre recherche (avoir sur soi le petit livret vert).
- Balisage indispensable et correct de l'Anschluss et de la direction de fuite de l'animal.
- Prévoir un accompagnateur
- Prévenir le ou les locataire(s) de chasse voisins (loi locale rédiger une convention entre voisin).

Pour terminer, je vous informe que je tiens à votre disposition un type de convention homologué par votre FDC. ●●●



**Claude Fix,**

*Président de l'Association bas-rhinoise des piégeurs agréés et des gardes-chasse particuliers*

**N**otre association, qui compte environ 450 adhérents fêtera en juin prochain son 23<sup>e</sup> anniversaire. Elle se trouve actuellement dans une année charnière puisque j'ai souhaité mettre fin à mon mandat de président d'ici quelques mois et ceci pour diverses raisons dont l'une est essentiellement liée à la chasse et à sa réglementation qui devient de plus en plus complexe, absurde et qui ne donne plus aux chasseurs de petit gibier l'occasion d'aménager leurs territoires à leur guise.

Malheureusement à ce jour je n'ai pas trouvé mon remplaçant qui l'anima et en assura ainsi une continuité, j'ai donc le devoir de m'investir encore plus car les sujets délicats ne manquent pas en cette année 2012.

En effet, actuellement tous les textes sont plus ou moins liés à la problématique des sangliers dans notre département, et le futur schéma cynégétique semble encore compliquer la situation alors que de nombreux lots de chasse de petit gibier ne sont pas concernés par ce phénomène.

J'interrogerai d'ici peu les membres de notre association sur ce problème et j'en ferai part au président de la Fédération qui je l'espère en tiendra compte dans les modifications du schéma départemental.

Non ce qui va suivre ne va sûrement pas plaire à tout le monde, mais sachez que je ne suis pas prêt à approuver d'ici quelques semaines un schéma qui soit encore plus restrictif pour les chasseurs de petit gibier.

Non ce n'est pas une déclaration de guerre à qui que se soit, mais toutefois j'en attends une réelle réflexion de tous les chasseurs. Même si ce n'est pas dans cette assemblée que

certaines choses se décident, toutefois à mon avis il est injuste de faire payer les dégâts de sangliers par les locataires de chasse qui ne tirent pas un sanglier, et en plus les pénaliser à l'avenir avec de nouvelles contraintes le sera encore plus. C'est à vous tous ici présents qui aimez le petit gibier de réagir car vous pouvez encore y changer certains paragraphes car en juillet il sera trop tard et malheureusement pour six ans.

Si aujourd'hui, j'ai volontairement insisté sur ce sujet c'est que j'ai lancé une enquête interne auprès des membres de notre association et cette dernière confirme déjà la nécessité de notre association au sein du monde cynégétique car nos membres sont tout d'abord chasseurs et ceci à 94%.

Il est donc, de notre devoir de les aider et de les soutenir au mieux, et là les demandes de soutiens, de formations complémentaires sont nombreuses et vraiment très diverses et vont de l'utilisation d'une simple chatière, aux pièges les plus complexes.

Cette enquête nous dévoile de bien nombreuses surprises et nous permettra de mieux cibler nos ●●●

# Armurerie BUFFENOIR à Lipsheim

(10 minutes de Strasbourg)

Rénovation  
Réparation  
Fabrication  
Montage lunette  
Dépot vente

Jean-Charles BUFFENOIR 36, Impasse de la Gare  
67640 - LIPSHEIM Tel : 03 88 68 16 96 / Fax : 03 89 96 19 19

**P**ARKING FACILE ET GRATUIT



GRANDS CRUS • VINS FINS  
RÉSERVAVIN © • WHISKIES RARES

Dégustation gratuite

Choix - Livraison gratuite\*



Laurence vous  
conseille pour vos

- Repas de chasse
- Buffets
- Réunions de famille
- Fêtes entre amis

*Le Chalet de la Sommelière*

Zone commerciale Zinsel - 20 rue de Niederbronn

— Face à la station service Auchan —

Schweighouse / Moder • Tél. 03 88 06 02 90

\*abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommer avec modération

COUVERTURE  
ZINGUERIE

Couverture neuve

Rénovation de couverture

Gouttières

Pose Velux

## Le sommet de votre toiture

Habillage de planche de rive

Habillage de cheminée



Franck Rousseau • 44 rue des carrières • 67350 Pfaffenhoffen • Tél. 06 82 90 40 99

DEPUIS  
2002

## Extraits des Interventions des associations spécialisées (fin)



futures actions car on y découvre aussi les espèces les plus difficiles à capturer, et il semblerait que ce ne sont pas à celles qu'on l'on pourrait croire.

La réglementation sur le piégeage vient encore de se compliquer ces derniers jours par la parution de nouveaux arrêtés ministériels et du nouveau mode opératoire pour le classement des animaux susceptibles d'être classés nuisibles qui va aussi entrer en vigueur au 1er juillet prochain avec des grosses nouveautés. En effet certaines espèces invasives comme le ragondin, le rat musqué, le chien viverrin et le raton laveur figurent sur un arrêté ministériel permanent de classement en tant que nuisibles.

Ensuite, il y a les espèces que nous avons actuellement sur la liste des nuisibles dans le Bas-Rhin comme, le renard, la fouine, le corbeau freux, la corneille, la pie et l'étourneau qui feront l'objet d'un classement ministériel triennal, mais qui nécessite au préalable l'élaboration d'un dossier complet pour chacune de ces espèces.

Ces dossiers sont actuellement en cours de réalisation dans notre département et nécessitent d'avoir des données sur les dégâts, les présences et bien plus encore.

Notre association se doit d'y participer activement et de fait, j'ai encore lancé il y deux jours de cela, une enquête auprès de tous nos membres qui ont internet car le délai de réponse est vraiment très court et ne nous permet donc malheureusement pas de contacter les autres membres par courrier postal.

Toutefois, les premiers éléments enregistrés sont à mon avis déjà prometteurs, mais j'espère vraiment avoir un taux de participation record, car le sujet est très important et vous l'aurez tous certainement compris qu'il s'agit d'une liste qui sera fixée pour une durée de 3 ans.

A l'avenir ne pas pouvoir réguler une de ces espèces pendant trois années consécutives serait une réelle catastrophe cynégétique pour la gestion des lots de chasse de petit gibier, mais aussi pour le monde agricole ou rural.

Nos piégeurs ont capturés dans le

Bas-Rhin en 2010/2011 près 6318 corbeaux freux et corneilles ainsi que 1766 rats musqués et ragondins et aussi 1136 renards.

Je ne suis pas pris le temps de calculer l'augmentation de ces populations en trois ans si ces espèces n'étaient plus classées nuisibles.

Vous l'aurez compris et je l'avais annoncé à notre AG qui avait lieu début mars, le climat était vraiment trop calme pour perdurer. Nous entrons donc, à nouveau dans une période où il faudra se serrer les coudes et surtout ne pas abandonner nos convictions personnelles.

Les gardes-chasse particuliers sont aussi dans le collimateur de nos élus à Paris, et là aussi il faudra être vigilant car les premiers éléments de ce dossier sont plus en faveur de l'état que des gardes.

Comme vous pourrez le constater il reste vraiment de quoi faire, mais seul il me sera impossible d'y arriver et vous invite de ce fait à être solidaire, car la chasse, la vraie, a besoin de vous tous. ●

## Résultat du vote des résolutions

Nombre de voix exprimées : 3419

	OUI	NON	ABSTENTION
<b>Approbation du bilan :</b> Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2011 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2010 au 30/06/2011)	99,2 % 3393	0,3 % 10	0,3 % 11
<b>Approbation du budget prévisionnel :</b> Approuvez-vous le budget 2012/2013 ? (du 01/07/2012 au 30/06/2013)	99,3 % 3394	0,3 % 9	0,3 % 11
<b>Fixation de la cotisation :</b> Approuvez-vous l'augmentation de 75 € à 77 € pour le timbre fédéral et la cotisation territoire afin de remplir l'une des conditions pour être éligible et bénéficier de la subvention versée aux petites fédérations (environ 40.000 €) ?	87,8 % 3002	12,1 % 412	0 % 0
<b>Choix du montant « Suivi territoire » :</b> Quel montant choisissez-vous pour la prestation « Suivi de territoire » à l'hectare ?	<b>0,16 €</b> 90,8 % 3106	<b>0,18 €</b> 6,8 % 231	2,3 % 78
<b>Choix du montant « FARB » :</b> Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	<b>0,32 €</b> 85,7 % 2929	<b>0,36 €</b> 8,6 % 294	5,6 % 192

# Daniel RETTIG

Naturaliste - Taxidermiste

Animaux entiers

Trophées de chasse  
& Safaris

Tannages

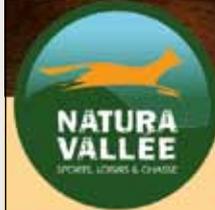
1977-2012  
**35**  
ANNIVERSAIRE

Montage tête  
à partir de 250 €



114 route Nationale - 67760 Gumbsheim  
taxidermie.rettig.free.fr - Tél. **03 88 96 42 04**

## L'ARMURERIE DE LA VALLEE



**Promo**  
Zeiss conquest 10x40T

979 €



TELEMETRE RANGEMASTER 1600

720 €



1980 €



**Promo**  
Geovid 8x42 HD

1980 €

Avec T.Laser

Stand à voir  
à KOLBSHEIM  
le 10 Juin 2012

Pour la grande journée du Piégeage,  
de la Chasse  
et de l'Environnement.



EL RANGE 10x42 avec T.Laser

**Promo**

2688 €



SWAROVSKI  
OPTIK

Frédéric RENARD, à votre service.

Ensemble 3D sneaky

85 €



118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK

TÉL. : 09 60 120 890 - Mail : naturavallee@orange.fr

Ouverture: Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h - le Samedi 9h-12h/13h30-18h

## VOERE

PRÄZISIONSTECHNIK GMBH

### Du chevreuil à l'élan, le 6,5 mm haut de gamme

Cal. 6,5x63(R) Messner Mag. (4 200 joules)

Aussi disponible en Cal. 8,5 mm Messner Mag. (6 500 joules)

RENSEIGNEZ VOUS DIRECTEMENT AUPRÈS DU CONCEPTEUR DE CES MUNITIONS

Joseph Messner au 03 88 867 665

[www.calibres-messner.com](http://www.calibres-messner.com)

À PARTIR DE  
**880 €**  
ARMES MADE  
IN AUSTRIA

Vivez votre passion  
en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture  
complète.



**Spécialiste**  
assurance  
Responsabilité  
Civile  
Organisateur  
ou Propriétaire  
de Chasse

**Nouveau**  
Assurance responsabilité  
civile dommages corporels  
résultant d'intoxications  
et d'empoisonnements  
alimentaires causé  
par la consommation  
de gibier sauvage donné  
ou vendu

## ASSURANCES GREBMAYER

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : [www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Exercent, sous le contrôle de l'ACP : 61 Rue Tatibout - 75436 PARIS Cédex 09. à

HAGUENAU - INGWILLER - SAVERNE - WISSEMBOURG

Service Chasse

Responsable: Mme Chantal GROSS

Tél. 03 88 54 87 54 - Fax 03 88 54 29 40 - E-mail : grebmah@agents.allianz.fr

# Loraltec

## Agencement d'espaces de stockage



Plate-formes de stockage



Rayonnages

Notre métier, le stockage

Z.A 67110 Gumbrechtshoffen  
Tél. 03 88 72 96 06 • Email : [loraltec@loraltec.com](mailto:loraltec@loraltec.com)

[www.loraltec.com](http://www.loraltec.com)

# La régulation des corvidés par le tir

*Le 19 avril dernier, Jérôme Mery, directeur technique de la FDC de l'Oise a détaillé au Cyné'tir sa technique de régulation des corvidés par le tir. Une centaine de personnes, visiblement captivées malgré une salle bondée, ont ainsi pu profiter de ses vingt-deux années d'expérience dans ce domaine. Un complément intéressant à la propre expérience de Marc Waechter dont il nous avait fait part dans IC67 de février. Et Jérôme Mery garantit le succès pour peu que le chasseur maîtrise tous les paramètres et respecte quelques règles.*



**I**l s'agit tout d'abord de signaler que le corbeaux freux fait au moins autant de dégâts dans les semis de maïs que le sanglier. Et ensuite, l'impact de la prédation due aux corvidés est souvent mésestimé, un crédit exagéré étant accordé aux renards et aux rapaces. Or, il est admis qu'un couple de corneille prédate au moins un levreau ou un lapereau et une ponte par an! Un suivi «colombidés» de 2004 dans l'Oise a par ailleurs montré que 80% des nids de ramier avaient été prédatés par les corneilles (au stade œuf). C'est dire l'importance de la régulation des corvidés dans un plan de gestion du petit gibier.



*Le chasseur est quasiment invisible dans son affût*

## Où placer les formes

- avoir une bonne connaissance du terrain (relief, éléments fixes du paysage, assolement, ...),
- bien observer les allers et venues des oiseaux afin d'identifier les zones de gagnage, les couloirs, ...),
- garder à l'esprit le cycle de reproduction et le régime alimentaire des oiseaux,
- choisir son poste en fonction de la saison (régime alimentaire différent), l'évolution et la nature des cultures (semis, récolte fourragère de foin ou de luzerne, récolte à maturité),
- l'idéal est d'affûter sur la zone de gagnage ou sur un couloir de déplacement,



*L'utilisation de la broche et/ou des pattes n'a que peu d'importance*

- ne jamais s'implanter en lisière de bois (toujours à au moins 100 – 200 m d'une zone boisée). L'attractivité des formes serait diminuée et le risque d'être repéré beaucoup plus important car les oiseaux iraient se brancher sur les arbres proches,
- s'intégrer au mieux dans l'environnement en utilisant l'existant,
- dans l'affût, faire attention à l'axe par rapport au soleil: le chasseur risque d'être repéré par transparence.

### L'affût

- le mieux intégré possible (branchage, camo, meule, fossé, en appui sur une haie basse\*)
- dissimuler au maximum votre présence:
  - Impératif: la cagoule et les gants camo sont impératifs
  - Eventuellement: chaussette pour fusil si soleil
- l'idéal est d'arriver avant le lever du jour (sauf cas particulier).

En créant un ou plusieurs postes fixes permanents sur le territoire, ils feront vite partie du paysage.

- si la haie fait plus de 2,5 à 3 mètres de hauteur, les oiseaux auraient tendance à se brancher et le chasseur serait repéré.

### Les formes

- l'efficacité optimale est obtenue en plaçant 12 à 25 formes,
- elles doivent être disposées de 3 à 5 m les unes des autres, et surtout, dans tous les sens dans un rayon de 25 m autour de l'affût (occupation de l'espace, réalisme, ...),
- possibilité de former des couples surtout si le freux est votre cible (pour plus de réalisme),
- reproduisez autant que faire se peut vos observations en nature: un oiseau à l'agrainoir, un autre sur un piquet de clôture ou encore sur une balle de paille,

- l'utilisation de la broche et/ou des pattes n'a que peu d'importance,
- veillez à disposer vos formes sur sols nus ou avec un couvert de moins de 15 cm de haut.

### Le tir

- il est inutile de charger en gramme de grenaille: les cartouches de ball-trap 1<sup>er</sup> prix, 28 ou 32g, font l'affaire,
- pas besoin d'être un « grand tireur »: le tir s'effectue à courte et moyenne distance sur des oiseaux « charmés » par les formes,
- pour optimiser vos chances de réussite, espacez d'au moins 15 jours vos interventions (à cause du risque d'accoutumance des oiseaux).

### Les accessoires possibles

- appeau (certains jours cela fonctionne très bien et parfois pas du tout),



## La corneille noire (Corvus corone corone)

- 450 à 580 g
- 45 cm de long et 90 cm d'envergure
- Ponte de 4 à 6 œufs d'avril à juin
- Niche isolément
- Omnivore
- Graines, insectes, mollusques, œufs, oisillons surtout d'espèces nichant au sol (*perdrix, faisans, canards, ...*), jeunes mammifères (*levreau, lapereau*), cadavres et détrit



Le choucas des tours (à gauche) est une espèce protégée.

## Le corbeau freux (Corvus frugilegus)

- 380 à 590 g
- 44 cm de long et 92 cm d'envergure
- Ponte 3-5 œufs fin mars – mi avril
- Niche en colonie (*sommet des arbres*)
- Considéré omnivore avec grande part de nourriture végétale (*céréales, légumes, fruits, baies*)
- Vers de terre, insectes et leurs larves (*surtout en période d'élevage des jeunes*)
- Occasionnellement œufs-oisillons, détrit, cadavres



- chaussette « camo » pour fusil,
- tourniquet et autre variante (les formes suffisent en fait),
- appelant vivant (« poulet »)

Les oiseaux morts ne peuvent être redispesés comme une forme (par conséquent, laissez les tels quels au sol, ils n'effraient pas du tout leurs congénères vivants)

**CONSEIL :** *achevez tout oiseau désailé et récupérez ceux tombés à plus de 50 m du dispositif*

### La sécurité au poste

- arme sous étui jusqu'au poste,
- maximum deux personnes par affût,
- possibilité d'aménager une sorte de râtelier (fusils posés = pas de risque de balayage, ...),
- impératif: bien se parler avant le tir (qui tire, choix de l'oiseau, ...),
- l'idéal est de tirer sans se relever ou donner un commandement.

## Cadre réglementaire d'intervention

### En période de chasse (Bas-Rhin)

- 23 août au 1<sup>er</sup> février
- Heures: du lever du jour au coucher du jour (déf. DTR05)
- Formes et appelants prohibés (arrêté du 4 novembre 2003 et 24 juillet 2006)
- (modif législative en cours)

### En période de destruction

Prendre connaissance de l'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces nuisibles ([www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr))

### Pour les titulaires d'une autorisation préfectorale de destruction de corvidés

- 2 février au 10 juin
- Heures: lever au coucher du jour
- Formes et appelants autorisés
- Poste fixe matérialisé de la main de l'homme (cas particulier des corbeautières)
- Bilan de destruction obligatoire à renvoyer à la DDT après le 10 juin

### Pour les personnes assermentées:

- Toute l'année
- Heures: lever au coucher du jour
- Formes et appelants autorisés
- Pas d'obligation de poste fixe



Les corvidés crèvent les yeux de leur proie et en prélève uniquement le foie, l'animal encore vivant

**Cette chasse à moindre coût, et qui rend service, est une opportunité à saisir par nos jeunes chasseurs**



155 corvidés en 3h30!

Conférence du 19 avril: un large public visiblement passionné



# Haguenau Chasse Tir



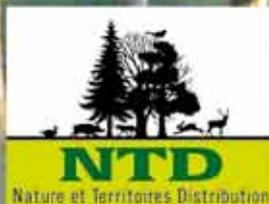
**Carabine Haenel Jaeger 10**  
Calibre 7 x 64  
**1060 €**



**Carabine Haenel Jaeger 10** Calibre 7 x 64  
+ lunette Zeiss Duralyt 2 - 8 x 42  
réticule lumineux  
+ montage pivotant  
montée réglée  
**2570 €**

1, place Barberousse  
67500 Haguenau

tél: 03 88 90 37 67 - fax: 03 88 90 40 28  
email: haguenauchasetir@wanadoo.fr



Le spécialiste de la chasse

[www.ntd.fr](http://www.ntd.fr)

Protégez-vous avec  
le nouveau spray  
**TUE TIQUES**

OFFRE SPÉCIALE  
DE LANCEMENT  
**2 TUE TIQUES  
POUR 19,90 €  
SEULEMENT !**  
FRAIS DE PORT OFFERTS



### Un geste simple et efficace !

Prévenir les piqûres d'insectes n'évite pas seulement de légers désagréments; dans certains cas, se protéger contribue à rester en bonne santé !

Un geste simple vous évite de contracter une maladie peu connue et pourtant extrêmement grave : **la maladie de Lyme**, transmise par la piqûre d'une tique. Présente sur tout le territoire, cette pathologie, non traitée, peut devenir chronique, avec des symptômes extrêmement divers et handicapant.

Notre spray TUE TIQUES va éviter l'installation de la tique sous la peau en créant **un écran protecteur** au niveau des vêtements.

Utilisé en trempage, vous allez traiter vos vêtements et sous-vêtements (randonneurs / bûcherons / forestiers / chasseurs). **le produit peut rester efficace plusieurs semaines et résiste à plusieurs lavages (à 40°C).**

Utilisé en spray, vous allez pouvoir traiter votre environnement, comme votre matériel de camping, votre véhicule, etc., tout comme celui de vos animaux familiers (niches, etc.).

Testé en laboratoire et par les professionnels de la chasse.

à partir de  
**14,90 €** TTC

pour commander c'est simple  
**INTERNET** [www.ntd.fr](http://www.ntd.fr)

**TÉLÉPHONE** 0 800 80 52 85  
**COURRIER** à renvoyer à NTD - 1 boulevard de la Libération - 67500 HAGUENAU

**Vente en ligne sur** [www.vitex-chasse.com](http://www.vitex-chasse.com)

**CRUD'SCROFIX**

Pour attirer en particulier les sangliers, les cervidés et ainsi mieux les cantonner en forêt.

**20 €**

Sac de 25 kg  
Quantité palette, nous consulter

**GOUDRON SP SANGLIER**

Nos goudrons sangliers à viscosités adaptées résultent de la distillation du bois de pin.

**20 €**

Le bidon de 5 kg  
Le pack de 4 **73 €**

**SCROLIQ**

Le goudron sanglier facile d'emploi

**38 €**

Le carton de 4 bouteilles de 1,250 kg **38 €**

**PLIUX PLUSVIT**

Effet désinfectant et répulsif sur les parasites externes des sangliers. Super attractant se régénérant avec la pluie.

**34 €**

La bouteille 1,100 kg  
le bidon 5 kg ou le carton de 4 bouteilles **125 €**

**GOUDRON VEGETAL**

Goudron dit de "Norvège" Plus liquide que le goudron SP sanglier. Mêmes effets.

**18 €**

Le jerrican 5 kg **18 €**  
Le pack de 4 jerricans **66 €**

Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande et sur notre site web

**www.vitex-chasse.com**  
Z.A. du Bigot 45120 CORQUILLEROY (France)  
Tél. 02 38 98 73 23 - Fax 02 38 93 14 42  
Email : vitex45@wanadoo.fr

**Vente en ligne sur** [www.vitex-chasse.com](http://www.vitex-chasse.com)

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire TTC	Total TTC
129 670	TUE TIQUES 150 ml à l'unité		14,90€	
129 670	TUE TIQUES 150 ml lot de 2		19,90€	

FRAIS DE PORT **OFFERTS**

**0 €** MONTANT TOTAL TTC

**Règlement**

Par chèque à l'ordre de NTD

CARTE BANCAIRE Expire fin : ...../.....

Date Signature : \_\_\_\_\_

Correspond aux trois derniers chiffres au dos de la carte

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

AG du 23 mars 2012

## GGC Ackerland



Le 23 mars dernier, le GGC Ackerland s'est réuni sous la présidence d'Éric Jost à Mittelhausen. D'emblée, celui-ci a tenu à remercier Hubert Breffa pour son travail à la présidence du GGC de 2006 à 2011.

Dans son rapport moral, Eric Jost a regretté la baisse du nombre de cotisants. Et cette situation risque encore de se dégrader car un membre vient de l'informer de sa démission pour 2012 suite à un refus du comité d'allouer une aide à la réintroduction de lièvres. Refus concerté avec la Fédération des chasseurs.

Un bref bilan est dressé en matière de petit gibier. À ce sujet, le président a évoqué les deux conférences co-organisées avec la FDC67 sur l'avenir du lièvre et de la perdrix en regrettant, là aussi, la participation quasi confidentielle des chasseurs, qui selon lui, démontre

le désintéressement des chasseurs vis-à-vis du petit gibier.

Il a également évoqué la traditionnelle soirée «*affût collectif*» au renard avec vingt à vingt-cinq participants. Le président rappela aussi à l'assistance les aides accordées par le GGC aux initiatives en faveur du petit gibier.

### Actions pour 2012

- le GGC apportera son soutien à toutes les actions entreprises en faveur du développement du petit gibier,
- une soirée affût renards sera organisée le 20 avril,
- remboursement des frais d'inscription à la formation venaison ainsi qu'à celle du piégeage.

### Intervention de Daniel Hoerlé, lieutenant de l'ouvèterie

Daniel Hoerlé, a fait un point sur l'évolution des dégâts de sangliers du GGC. Ainsi de-

puis 2009 ceux-ci ont triplé pour atteindre l'an dernier 29 000 €. Il a insisté sur le fait qu'il fallait maintenir une pression sur cette espèce, car avec la grande proportion de cultures sur le GGC le risque de dégâts est important.

### Intervention de Gérard Lang, président de la FDC67

Gérard Lang a lui aussi regretté le bilan mitigé quant à la participation aux conférences «*petit gibier*» 2011. Il a aussi tenu à rappeler le soutien permanent de la FDC67 à la chasse en plaine au travers des discussions sur le schéma départemental de gestion cynégétique, le maintien des aides pour le maïs sur pied, la possibilité de mettre des pierres à sel en plaine, et dernier point, plus d'obligation de protéger les points d'agraineage. ●

AG du 20 avril 2012

## GGC Alsace Bossue

L'AGO du GGC Alsace Bossue s'est tenue le 20 avril dernier en présence de plus de soixante personnes. La ratification des trois nouveaux membres cooptés le 27 mai 2011 (Frédéric Neff, Jean-Marie Gosse et Laurent Schuler) a été adoptée à l'unanimité des présents.

### De nombreuses interventions

Gérard Lang, président de la FDC67 a rappelé que le maïs sur pied est subventionné s'il est à plus de 200 mètres de la forêt, que les pierres à sel sont autorisées en plaine, la subvention FDC67 pour un agrainoir et s'est réjoui de la biodiversité favori-

sée par certains chasseurs.

Robert Weinum, président du FIDS a tenu à broser un tableau plutôt sombre quant à l'évolution des dégâts de sangliers. Et de fustiger la trentaine de lots de chasse qui pose l'essentiel des problèmes.

Albert Hammer, délégué départemental de l'UNUCR, a insisté entre autres, sur la nécessité quasi obligatoire des recherches, celle aussi de s'entraîner au tir. À noter le très faible taux d'intervention sur le GGC : 29 recherches sur les 1800 du département, et sur plus de 70 lots de chasse.

Henri Ley, a noté que l'ONF n'a pas de soucis particuliers avec ●●●





les chasseurs locaux mais demande d'annoncer les dates réelles des battues pour une meilleure organisation au sein de nos forêts (chasse, exploitation forestière, randonneurs).

Christian Heckel, président de la Société Locale de Tir de Sarre-Union a saisi l'occasion de rappeler que le stand de tir est à la disposition des chasseurs pour leurs entraînements. Jean Mathias, conseiller général conseille aux chasseurs de s'entraîner au Cyné'tir subventionné en partie par le Conseil général.

Le président Sébastien Greiner a souligné la satisfaction de tous les participants et des organisateurs quant aux manifestations de l'an dernier (journée détente, messe de Saint-Hubert,...) et a annoncé les événements à venir :

- remise délocalisée des bracelets,
- messe Saint-Hubert le 26 octobre à Sarre-Union,
- stage de secourisme (*avant la période des battues*),
- stage venaison délocalisé (*si plus de 15 participants*),
- journée détente (*date à définir*).

Pour clore, le président a tenu à remercier l'ancien trésorier Norbert Schmitt pour les services rendus au GGC et lui remet un cadeau ainsi qu'à l'ancien président Heini Kastendeusch absent et lui remettra son cadeau ultérieurement. ●



AG du 5 avril 2012

## GGC Sauer-Moder

Avec environ 70 personnes représentant 36 lots de chasse l'AG du GGC Sauer-Moder a fait salle comble.

Le président Jean-Luc Ries a rappelé les actions 2011 telles le subventionnement d'achats de semences, l'achat ou la confection de nasses à corbeaux, l'opération pierres à sel avec le GGC Outre-Forêt, le projet école, le voyage à Chambord ou encore la fête d'été qui avait réuni 160 personnes.

### Actions du GGC pour 2012

- le projet Ecole aura lieu cette année à Schirrhein,
- la subvention de 50,- euros pour l'achat de semences reste en place,
- de même pour la subvention de 80,- euros pour l'achat d'une nasse à corbeaux,
- l'opération pierres à sel avec le GGC de l'Outre-Forêt (35,- de subvention),
- une subvention à l'UNUCR de 250,- euros,
- la fête d'été aura lieu à Dalhunden, le 1<sup>er</sup> septembre 2012 (*même formule*).

### Les interventions de la soirée

- **UNUCR:** Albert Hammer a présenté les actions de l'UNUCR sur le plan départemental ainsi que dans le périmètre du GGC où 232 recherches ont été effectuées.
- **Louveterie:** Michel Kahn a dans

un bref exposé rappelé les actions préventives des louvetiers afin de venir en soutien aux locataires de chasse pour essayer de maintenir les dégâts à un niveau acceptable pour tous.

• **FIDS:** La situation des dégâts à ce jour inquiète. Robert Weinum, président du FIDS estime que les dégâts ont progressé de 30% et rend attentif l'assemblée sur la flambée des cours des céréales dans les cinq prochaines années.

• **FDC67:** Le président Gérard Lang explique le contenu du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique qui sera en vigueur les six prochaines années. L'élaboration d'un tel document nécessite des centaines d'heures de travail et des dizaines de réunions. A chaque fois cela devient de plus en plus compliqué pour expliquer le bien fondé de l'agrainage, les incidences sur NATURA 2000, le dérangement, le lâcher de gibier, la réglementation, la sécurité, etc.

Pour clore la soirée, Bernard Lazarus a projeté un film sur la réaction du gibier au coup de feu. Ce film a été tourné en Alsace pendant les battues hivernales et reflète des situations vécues par chacun d'entre nous. Il rappelle l'importance de la sécurité, des contrôles de tir et de l'identification du gibier. Ce film fut apprécié de tous. ●

AG du 12 avril 2012

## Société Locale des Chasseurs des Trois Massifs du Sud

**L**e Président Michel Vernevaux a eu le plaisir d'ouvrir la séance en souhaitant la bienvenue aux 63 membres présents ou représentés, soit 75% des adhérents.

L'AG a été l'occasion de renouveler quatre membres du comité. Gérard Messmer, Maurice Stoquert et Gérard Bronner, membres sortants se sont représentés, Christian Grieneisen était démissionnaire. Claude Stauffer s'est porté candidat. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Contrairement aux assemblées générales des années précédentes, les tirs et réglages des armes n'ont pas pu être effectués. Ils ont finalement eu lieu le 18 avril 2012.

### Cotation de trophées

Philippe Petry, nouveau cotateur du Bas-Rhin, a expliqué à l'assistance comment sont jugés les trophées de chevreuils et cerfs, les points forts, les mesures qui font qu'un trophée est exceptionnel. Philippe se tient à votre service pour vos éventuelles cotations, au 06 27 71 37 13

### Chasse au vol

Gilles Nortier, président des fauconniers, a quant à lui fait part de sa passion pour la chasse à l'aide de rapaces, ces oiseaux de différentes tailles mais spécialement dressés pour la chasse. Cette présentation fut un moment de découverte pour la plupart des chasseurs présents, mais suivi avec attention par l'ensemble de l'assemblée.

### Chasse à l'arc

Enfin, Jérôme Heidrich a présenté la chasse à l'arc, et surtout l'approche du gibier, en détaillant l'ensemble des matériels utilisés. Tout particulièrement les arcs et flèches tout en exposant les principaux règlements administratifs. Il invite les chasseurs intéressés à rejoindre leur association au sein de la Fédération des Chasseurs. Par ailleurs, une proposition a été formulée pour une manifestation sur le petit gibier, ce thème sera traité en juin.

Une journée «Cyné'tir» pourrait être organisée pour les intéressés en septembre avant les battues. Gérard Lang, président de la FDC67 a promis une faveur pour cette manifestation à la SLC. ●



AG du 8 mars 2012

## GGC Champ d

**S**uite à l'exposition de trophées de cerfs à Marlenheim, le président Jean-Paul Eschlimann commente les résultats du CGC groupe sectoriel 5 en constatant que ceux-ci ne sont pas particulièrement encourageants (4 points verts, 2 litigieux et 15 points rouges). Les vieux cerfs semblent avoir déserté cette zone.

### Dégâts de sangliers

Le président Robert Weinum présente un bilan 2011 qui marque une baisse sensible par rapport aux années précédentes.

L'assemblée s'anime et encourage le FIDS à engager des actions afin d'enrayer les dérives de quelques uns qui coûtent si cher à tous les contributeurs.

Jean-Marie Seiler fait remarquer que les dégâts engendrés par les sangliers dans les CGC de forêts (montagne) ne sont plus en rapport avec les contributions très importantes auxquelles sont soumis les CGC, d'où l'idée de proposer au FIDS un réaménagement de la contribution.



AG du 23 février 2012

## GGC du Pays de Hanau



## u Feu

### Groupe sectoriel

Une première réunion du groupe sectoriel 5 a eu lieu à Oberhaslach. Aucun accord n'a été trouvé entre les chasseurs et les représentants de l'ONF et de la forêt privée qui voulaient une augmentation de 15% des minimas, la proposition du GGC étant plutôt à la baisse.

Une deuxième réunion du groupe sectoriel s'est tenue à Haslach en présence de François-Xavier Cereza, directeur de la DDT et Philippe Wolff, responsable chasse. L'administration a tranché et a imposé le minimum de 259 pièces pour le secteur 5/1. (+ 7%)

### Les membres du nouveau bureau

Jean-Paul Eschlimann, Président, 1<sup>er</sup> vice-président, Michel Vernevaut, 2<sup>e</sup> vice-président, Clément Wietrich, 1<sup>er</sup> trésorier, Jean Marc Seiler, 2<sup>e</sup> trésorier, Jacques Godet, 1<sup>er</sup> secrétaire, Jean-Claude Koezle, 2<sup>e</sup> secrétaire, André Berthelen. Félicitations.

À noter que le GGC a subventionné l'UNUCR à hauteur de 200€, les piègeurs pour 100€ et maintient l'opération pierres à sel.

**E**n présence de quarante-cinq personnes représentant vingt-cinq lots de chasse adhérents, le président Bernard Schnitzler a estimé que les GGC sont plus que jamais un des maillons de la gestion cynégétique de notre département. Le GGC 16 du Pays de Hanau étant quant à lui une «*machine*» rodée, au service des ses adhérents et de la chasse dans le Bas-Rhin.

### Les activités 2011/12

- matérialisation et plantation des parcelles FARB,
- distribution de panneaux et de baudriers de sécurité,
- lâcher de perdreaux,
- édition de quatre bulletins Info GGC 16,
- journée sécurité,
- journée piégeage,
- séance Cyné'tir.
- formation «*appeaux*».

Le lâcher de perdreaux a constitué l'action phare du GGC en 2011 mais avec de rares résultats positifs. Sur les parcelles FARB, des plantations ont été réalisées par les locaux concernés, des actions en faveur de la nature à encourager. Bernard Schnitzler a aussi salué l'initiative de la FDC67 d'organiser des

séminaires petit gibier qu'il estime à reconduire.

### Les actions à venir

- prise en charge des formations garde-chasse et piègeur agréé,
- aide à la construction de nasses à corbeaux,
- commande groupée de gibier,
- stand de tir,
- subvention de deux-cents euros à l'UNUCR.

Aloyse Magar de l'ONCFS est intervenu sur le thème si essentiel de la sécurité à la chasse. Il a rappelé les progrès importants réalisés depuis vingt ans mais que chaque accident reste néanmoins un accident de trop. Puis, Gérard Lang, président de la FDC67 a exposé les derniers développements du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique et rappelé les avancées que constituent l'agrillage du petit gibier et les pierres à sel en plaine.

Albert Hammer a quant à lui présenté les résultats partiels des interventions UNUCR, à savoir, 1390 recherches effectuées par 42 conducteurs. Et de rappeler le côté hasardeux des tirs au cou et à la tête ainsi que la nécessité de l'entraînement au tir avant la chasse.

# Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 15 février 2012 à 19h30

**Présents :** Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang, H. Kastendeuch, M. Schirer, C. Muller, B. Neumann, A. Nonnenmacher, B. Schnitzler, M. Gewinner, Ch. Kleiber, F. Obry, H. Burlet.

**Excusés :** M. F. Grasser, P.T Schmitt (pouvoir à G. Lang).

## 1. Démission de M. Rolin.

Le 14 février 2012, M. Rolin a démissionné avec effet immédiat en tant qu'administrateur et de toutes ses fonctions au sein de notre fédération pour convenances personnelles.

Les membres du Conseil d'Administration ont à l'unanimité désigné les remplaçants de M. Rolin dans ses différentes fonctions :

- M. Marc Schirer est désigné comme Secrétaire du bureau de la FDC 67 :
  - Mme Aliette Schaeffer est nommée membre titulaire au CDCFS ;
  - M. Christian Muller remplace Mme Schaeffer au poste de membre suppléant du CDFS ;
  - M. Frédéric Obry a accepté d'intégrer la Commission technique chargée de juger de la qualité des tirs des cerfs et daims de récolte ;
  - M. Frédéric Obry est élu président de la Commission grand gibier ;
- M. Jean-Paul Eschlimann président du GGC du Champ du Feu a de même été désigné à l'unanimité comme remplaçant de M. Jean-Jacques Mischler dans ce même groupe sectoriel 5.

## 2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 25/10/2011

Le procès-verbal du 25 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Budget prévisionnel 2012/2013

Le budget prévisionnel 2012/2013 est approuvé à l'unanimité.

## 4. Recherche de « trichines » chez le sanglier

Les membres du CA se sont prononcés à l'unanimité (moins une abstention) pour rendre la recherche de trichine obligatoire pour tout sanglier tiré dans le Bas-Rhin.

## 5. Préparation de l'assemblée générale 2012

**a)** Le président soumet au vote l'organisation et le déroulement de l'assemblée générale 2012 :

- date et lieu : samedi 28 avril à 9 h 00 au Centre culturel et sportif «Les Roseaux» 2a, rue de l'Usine 67520 à Marlenheim. Possibilité de voter dès 8h30 ;
- l'ordre du jour de l'Assemblée générale indiqué sur les propositions d'invitations des chasseurs ;
- la participation des Cors de Chasse «Rallye des Trompes de Strasbourg» ;
- le verre de l'amitié sera offert à l'issue de l'AG par la

Fédération ;

- la présence d'un informaticien pour le bon déroulement du vote ?

Le conseil approuve à l'unanimité toutes ces propositions.

**b)** Le conseil considère que la présence d'un informaticien n'est pas nécessaire pour les années sans élections. M. Gérard Lang soumet à approbation les 3 formulaires de vote ainsi que le rétro planning :

- les formulaires de vote «territoire de chasse, participation personnelle» et «territoire de chasse, en cas de non-participation personnelle» ainsi que les formulaires invitation chasseur individuel et procuration de vote/ chasseur individuel ;
- le rétro planning fixant les dates limites de dépôt des dossiers de vote :
  - pour le dépôt au bureau de la FDC : 5 avril 2012 à 16 heures, dernier délai ;
  - par courrier : 7 avril 2012, dernier délai. Le cachet de la poste faisant foi ;
  - dépôt dans la boîte aux lettres de la FDC au plus tard pour le 8 avril 2012 avant minuit.

Un C.A. est fixé au jeudi 19 avril 2012 à 19 h 00 à la Fédération pour l'arrêté des listes de vote et le choix du bureau. Il sera précédé de l'AG du FARB.

Les formulaires, le rétro planning et la date du prochain C.A. précédé de l'assemblée générale du FARB sont approuvés à l'unanimité.

Duplicata du timbre vote : il est décidé à l'unanimité que le duplicata ne pourra être délivré que sur demande écrite et signée de l'adhérent. Dans l'hypothèse où le jour de l'élection un adhérent veut utiliser le duplicata, alors qu'il est déjà votant dans un dossier de vote, seul sera prise en compte sa voix existant dans le dossier de vote. Plus généralement, lors d'un doublon dans un dossier de vote, les voix correspondant au doublon seront annulées dans les 2 dossiers.

Il est décidé à l'unanimité que la mention de la date et du lieu de l'AG ne seront pas nécessaires sur les pouvoirs puisque les timbres sont millésimés pour l'année en cours. Le timbre de vote et la signature de l'adhérent sont suffisants. Il est décidé à l'unanimité que les locataires de chasses domaniales pourront, comme les années précédentes, voter à l'AG ou donner leurs voix à un autre adhérent.

## 6. Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Bas-Rhin 2012-2018

Le président expose aux administrateurs les différentes avancées du SDGC en rappelant que la signature du SDGC 2012/2018 par le préfet devrait intervenir avant le 16 juillet 2012.

## 7. Dossier ANIMKAP Sarl.

Le conseil décide, à l'unanimité, de classer ce dossier.

### 8. Infos'chasse 67.

Le conseil décide à l'unanimité de valider le choix de ne pas créer de rubrique nécrologique dans IC'67.

### 9. Divers.

Le dernier appartement du 5, rue Staedel a été vendu aux enchères. Il a été attribué à Mlle Porte Caroline à la mise à prix de 177.000 euros, seul enchérisseur.

Une récente loi vient d'étendre le timbre amende établi par les agents de l'ONCFS pour les infractions à la chasse de la catégorie 4 à la catégorie 5.

L'aide allouée à la FDC dans le cadre des analyses SAGIR

qui venait d'être remise en cause, vient d'être reconduite par le Département du Bas-Rhin à hauteur de 50 % du montant de la facture d'analyse.

En revanche, dans ce même courrier daté du 20/12/2011, le Département nous informe que par ailleurs la remise de 15 % accordée à titre exceptionnel depuis 2006 pour les analyses trichines ne sera plus reconduite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Contentieux Stenger: le TGI de Strasbourg, vient, en date du 1<sup>er</sup> février 2012, d'ordonner la radiation de l'affaire. La séance est levée à 10 heures 30 heures. ●

## Les formations de la FDC67

Seules les dates des examens du permis de chasser sont fixées pour l'année avec les inspecteurs du permis de chasser de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Pour ses autres formations, la FDC fixe les dates, dès qu'un nombre suffisant de candidats est réuni.

À la demande, la Fédération départementale des chasseurs peut également organiser d'autres formations.

Pour toutes les formations prévues, inscrivez vous auprès de la Fédération des chasseurs en indiquant la formation désirée, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone ou adresse internet, à la FDC67 par courrier, fax ou email ([fdc67@fdc67.fr](mailto:fdc67@fdc67.fr)).

Pour la formation du permis de chasser précisez le cas échéant s'il s'agit de chasse accompagnée ou non. ●

Thème de la formation	Nbre de candidats maximum	Durée de la formation
Hygiène et venaison	25	3 heures
Permis de chasser: <b>formation théorique</b>	60	5 soirées semaine dans la même
Permis de chasser: <b>formation pratique</b>	60	½ journée
Permis de chasser: <b>examen théorique</b>	60	2 heures
Permis de chasser: <b>examen pratique</b>	60	1 heure
Garde-chasse	25	3 jours consécutifs
Secourisme	10	2 jours consécutifs
Tir au plomb	non défini	3 heures
Chasse à l'arc	non défini	1 journée
Piégeage	30	2 jours consécutifs
Equivalence permis de chasser allemand	non défini	½ journée

## SDGC

Lors de la réunion du 7 mai 2012, les représentants de chasseurs (présidents de GGC, FIDS, louvetiers, ...) ont accepté à l'unanimité moins une voix l'agraillage à poste fixe toute l'année et de renoncer à l'agraillage de dissuasion (linéaire) pendant les mois de janvier et février. Ces propositions ont été transmises à la DDT. Concernant l'agraillage « appât » (poste fixe), il s'agit encore de recueillir l'aval des autres partenaires, notamment les agriculteurs. ●



7 mai 2012 : réunion des représentants des chasseurs



9 mai 2012 : la Commission des maires-chasseurs travaille sur le nouveau SDGC

**Chiens**

■ À réserver chiot Grand Munsterlander, LOF, fabuleux chasseur, très polyvalent. Mère 9400000964658 visible à Niederbronn Tél. 06 08 42 76 38

■ Particulier vend magnifique portée de 5 chiots Teckel mâle, Poils durs standard. N° Mère 220368/42740. Parents excellents chasseurs. Nés le 11/04/2012. Elevés en famille. Tél. 03 88 87 38 66

■ Chiot mâle PETIT MUNSTERLANDER né le 22 mars 2012 avec 10 autres frères et sœur. Mère D'une Vom Hundegelaute : dysplasie A, TAN 16/16, RCAC et 3 TB en Field Trial, finaliste régionale concours Saint Hubert 2010. Père Elliot de l'Étang des Nymphéas Blancs : dysplasie A, TAN 16/16, VJP, BCE, BICP 1ère catégorie, Trialer d'automne, CACT GT, TB sur faisan « N ». Vendu pucé, vacciné, LOF, certificat vétérinaire. Tél. 06 79 72 24 18

■ À réserver chiots golden retriever nés le 6 mai, parents LOF, mère n°250269600922377. Elevés en famille et disponibles début juillet pucés, vaccinés et vermifugés. 900 €. Visibles à Strasbourg Tél. 03 88 36 15 01 ou 06 74 40 20 14

**Armes**

■ Carabine Sabatti cal. 7 x 64 très bon état Stecher. Lunette 1,5-6 x 42 rét.1 montage pivot. 900 € Tél. 06 33 97 83 34

■ Carabine Mauser cal. 9.3 x 64. Crosse Monte Carlo. Certificat d'épreuve Saint-Etienne. Prix : 1000 € + Carabine à verrou cal. 8.15 x 46. Canon 6 pans avec belles gravures. Prix 1000 € Tél. 06 89 90 18 45 ou 03 88 28 51 29

■ EXPRESS KRIEKHOFF Ultra. Cal. 7,65 avec lunette de battue ZEISS point rouge 1,14 x 24 Excellent état, 4000 € Gérard Heinrich 06 72 81 94 77

■ Carabine Browning Eurobolt Cal 7 RM avec montage pivotant EAW. 1200 € Tél. 06 82 00 62 82 Mail : info.h@free.fr

■ Achète armes anciennes de collection, 8<sup>ème</sup> catégorie, fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, etc. Tél. 06 82 86 97 85

■ Express Sauer 97 cal 8x57jrs lunette1/4-4x20 Schmidt Bender 2700€ .Carabine Zastava stützen cal 9.3 x 62 lunette 1.5-6x42 Nickel : 1000 €.Montage blaser pour point rouge : 250€ Tél. 03 69 26 52 39

■ Cessation chasse : canon Blaser R93 ST. cal. 7 x 64 (+ chargeur) + longueuse + tête de culasse et lunette Swarovski Habicht 2,2 - 9 x 42 rét. 4 sur montage Kettner. Le tout TBE pour 1100 €. Tél. 03 88 30 15 88

■ Lunettes Zeiss 3-12-56 R4 avec montage Blaser sous réticule lumineux Prix : 970 €, lunette Zeiss 2,5 x 10 x 52 R1 Prix : 610 € et une carabine Mauser cal. 8x57 JRS avec lunette montage crochets Prix : 780 € Tél. heures de repas 06 07 94 52 40

■ Carabine CARL GUSTAF cal. 9,3 x 62, lunette SPRINGFIELD ARMORY 2,5 x - 10 x 50 avec réticule lumineux. Prix 1250 €. Tél. port. 06 09 10 06 62. Belle arme en très bon état.

■ MAUSER 66 tbe 7 x 64 montage crochet ZEISS diatal 6 x 42. 1500€ mixte BRNO 5023 7x65 - 12/70 montage et lunette SWAROVSKI habitcht 1.5-6 x 42 Nova + canon lisse 12/70 supplémentaire. 1100 €. Blaser k95 super luxe 30R Zeiss diavari rét. lum. 2.5-12 x 56, montage blaser + 1 canon sup. 243 win. 5500 €. Tél. 06 12 85 23 33

**Chasse offre**

■ Société de chasse conviviale 1500 hectares Vosges du Nord cerfs chevreuils sangliers affût pirsch + 10 battues cherche partenaire sérieux. Part annuelle : 4500€ Part battue : 2500€. Renseignements 06 80 36 80 81

■ Cherche partenaire sur lot de 320 ha, plaine et bosquets dans le Kochersberg saison 2012/13 Tél. 06 07 58 91 50  
Parts Battues : Sangliers, Chevreuils, Chalet de Chasse, casse-croûte compris + Soupe. Val de Villé. 1000€ Tél. 03 89 47 93 85

■ Chasse de plaine 350 ha proche de Hochfelden, cherche un partenaire. Chevreuils, sangliers (affûts). Ambiance détendue. Chasses collectives aux petits gibiers (chiens d'arrêts, samedi). Gibier partagé.1000€. 1/2 part possible. Tél. 06 79 72 24 18

**Chasse demande**

■ Chasseur à l'arc allemand, bonne références et membre ACABR, cherche part affût/poussée grand gibier, entre Colmar - Erstein et le Rhin, étudie toutes propositions jusqu'à 1500€/an. Luis : 004976829267870 ou bogenjaeger@arcor.de

**Véhicules**

■ Vends GRAND CHEROKEE LIMITED 2.5 TD 139 000 km année 1997, toutes options, révision faite, frein AV ET AR neufs, pneus AV neufs et AR 50/100. Pas de travaux à prévoir. Parfait pour chasseur ou garde 4500 €.Tél. 03 88 70 89 15

■ Vends Nissan Terrano confort 3 litres diesel. Boite manuelle, 10 CV. Châssis court. Gris acier TBE. 44000 kms 11/2006. 14.500 €. Tél. 06 83 46 42 06

■ Toyota Land Cruiser D4D 2002 5 portes + Attelage B.V. mécanique 155000 km bon état 12500 € Tél. 06 47 86 50 24

■ Vends tracteur Landini 85CV, 4RM, moteur Perkins refait en 2005, 371heures, équipé chasse : remorque + agrainoir grande capacité, très bon état. 9 000 € à débattre. Tél. 06 07 54 00 01

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

**Juin 2012**

1 juin	04h31	à	22h23
5 juin	04h28	à	22h26
10 juin	04h26	à	22h30
15 juin	04h26	à	22h33
20 juin	04h26	à	22h34
25 juin	04h28	à	22h35

● 4 juin ● 19 juin

**Juillet 2012**

1 juillet	04h31	à	22h34
5 juillet	04h33	à	22h33
10 juillet	04h38	à	22h30
15 juillet	04h43	à	22h26
20 juillet	04h48	à	22h21
25 juillet	04h54	à	22h15

● 3 juillet ● 19 juillet

**Août 2012**

1 août	05h03	à	22h06
5 août	05h09	à	22h00
10 août	05h15	à	21h51
15 août	05h22	à	21h43
20 août	05h29	à	21h33
25 août	05h36	à	21h24

● 2 août ● 17 août ● 31 août

**Divers**

■ Chambre froide : L 2.20 m. l 1.1 m. h 2 m, 220 volt. Démontable. Bon état: 2000€ Tél. 06 07 47 27 52

■ Vends petit matériel de cuisine et pâtisserie pour chalet de chasse et restauration rapide. Tél. 06 72 55 25 84

**Optique**

■ Lunette Z6 Zwarovski battue 1-6 x 24 avec rail blaser. 1200 € Tél. 06 64 04 43 38

**Pour tous vos imprimés publicitaires ou commerciaux**

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...

**Imprimerie PARMENTIER**

1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU  
Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

[www.imprimerie-parmentier.fr](http://www.imprimerie-parmentier.fr)

CARRELAGE SANITAIRE  
MEUBLES DE BAIN  
PIERRE NATURELLE  
SCIERIE PARQUETS  
TERRASSES BOIS

**FORGIARINI**  
matériaux d'intérieurs

VENDENHEIM KOGENHEIM RIXHEIM  
[www.forgiarini.net](http://www.forgiarini.net)

# Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse

Nouveaux détenteurs de permis de chasser, une offre d'équipement vous attend.

Vente par correspondance  
et dans nos magasins  
**Frankonia**

Téléphone 03 89 83 25 50

Téléfax 03 89 83 25 59  
E-mail : mail@frankonia.fr  
Internet : www.frankonia.fr

## Frankonia en France :

18, rue du Château,  
68190 Ensisheim

4, rue Transversale C  
67550 Vendenheim



**1a**  
Rallonge échelle

€ 109,00  
€ 69,00

**1**  
Siège-échelle

Economisez € 80,00  
€ 249,00  
€ 169,00

**NOUVEAU**

## Gants camouflés, lot de 2 paires



- protection contre les insectes et le froid
- camouflage de mains pâles, par ex. lors de l'utilisation d'une jumelle ou d'une arme
- protection de votre arme contre la transpiration à effet agressif
- dessus en jersey ou dans une texture à mailles avec paume caoutchoutée, poignet en coton

No. 148962



Economisez € 10,00  
~~€ 29,90~~  
€ 19,90

## Nouvelle bourse aux armes d'occasion du 15 au 30 Juin 2012

### Appeau chevreuil Hubertus original



En châtaignier ou noisetier.  
Avec vis de réglage du ton.  
No. 13012

€ 17,90

### 1 Siège-échelle

De montage facile et rapide grâce au système à enclenchement. Construction robuste en acier. Avec sangle à cliquet pour une fixation solide par ex. à un arbre. Hauteur montée env. 2,50 m, dimensions de transport 130x60x16 cm, poids env. 13 kg.

No. 166910

249,00 € 169,00 €

### 1a Rallonge échelle

En acier robuste. Longueur 1 m, poids 2,7 kg.

Nr. 166925

409,00 € 69,00 €

# FRANKONIA

www.frankonia.fr



## FUCHS INDUSTRIE FRANCE

épices et additifs

FUCHS INDUSTRIE FRANCE  
20, rue Alfred Kastler - Z.I. du Ried CS20714 - 67850 HERRLISHEIM  
Tél 03 88 55 33 55 Fax 03 88 55 33 59 - E-mail : fuchsind@wanadoo.fr  
site : www.fuchs-industrie.fr



# ASSURANCES DE VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Votre compagnon vous apporte beaucoup de satisfaction, mais les frais vétérinaires en cas de maladie peuvent s'avérer très coûteux. Pour ne pas avoir à choisir entre budget et qualité des soins, le Crédit Mutuel a créé le contrat "Assurances des Animaux de compagnie" pour couvrir les frais vétérinaires de votre chien quoiqu'il arrive.

## TOUT EST PRÉVU !

- PAIEMENT DIFFÉRÉ DE 30 JOURS GRÂCE À LA CARTE CB AVANCE SANTÉ
- DES GARANTIES AU CHOIX QUI NE DIMINUENT PAS AVEC L'ÂGE DE VOTRE ANIMAL.
- UNE ASSISTANCE POUR LE RETROUVER EN CAS DE FUGUE

**Crédit  Mutuel**  
**LA banque à qui parler**  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)